



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de KERTZFELD

Séance ordinaire du 03 mars 2025 à 20h00

Sous la présidence de Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Maire.

Conseillers élus :
15

Conseillers en fonction :
13

Conseillers présents :
12

Membres présents :

Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, M. Jean-Pierre RINGEISSEN,
Mme Rosalie HUMLER, M. Jacques METTENET, Mme Sylvie CROVISIER,
M. Frédéric LUTTER, M. Bruno BARTHELMÉ, M. Antoine REIBEL,
Mme Evelyne WUNNENBURGER, Mme Michelle OUDIN,
M. Fabien WEISSENBERGER, Mme Elodie LETELLIER

Membres absents non excusés :

Mme Samantha LUDWIG

Date de convocation : 25/02/2025

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025
3. Urbanisme : rapport triennal sur l'artificialisation des sols
4. Patrimoine : projet d'acquisition d'une parcelle forestière
5. Ecole : mise en place d'une alarme spécifique d'alerte « attentat-intrusion » - demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
6. Modification de la délibération n°2025-003 relative à la demande de DETR pour l'opération « travaux au stade municipal »
7. Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de fonctions
8. Divers

Madame le Maire ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents.

Elle sollicite ensuite l'accord du Conseil Municipal pour l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- **Modification de la délibération n°2025-003 relative à la demande de DETR pour l'opération « travaux au stade municipal » (point n°6)**

Adopté à l'unanimité.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur Antoine REIBEL en tant que secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal des séances précitées.

Adopté à l'unanimité.

3. URBANISME : RAPPORT TRIENNAL SUR L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Madame le Maire expose :

La France, via la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et Résilience », s'est fixé un objectif ambitieux : atteindre « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

Cet objectif national est en cours de déclinaison sur les territoires via les documents de planification et d'urbanisme. Ces documents déterminent, chacun à son échelle, une trajectoire vers l'objectif ZAN tenant compte du contexte et des enjeux locaux.

Pour suivre le respect de cette trajectoire, des outils sont indispensables. La même loi a donc prévu que les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale dotés d'un document d'urbanisme établissent au minimum tous les 3 ans un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs de sobriété foncière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2231-1, R.2231-1 ;

Vu le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 et notamment son article 4 concernant le contenu du rapport sur l'artificialisation des sols pendant la décennie 2021-2031 ;

Vu le rapport triennal sur l'artificialisation des sols ci-annexé ;



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Après en avoir débattu,
Le Conseil Municipal, par 5 voix POUR, et 7 absentions,

- **prend acte du rapport présenté et débat sur les perspectives d'aménagement du territoire au regard de l'objectif ZAN ;**

Synthèse des échanges :

M. Frédéric LUTTER détecte des incohérences dans la cartographie, notamment par rapport à certains espaces encore consommables au sein de l'enveloppe urbaine. Il y a une certaine opacité sur le choix des parcelles.

- **dit que :**

La présente délibération, ainsi que le rapport annexé, seront affichés en mairie et transmis à :

- Monsieur le Préfet de la Région Grand Est
- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Sélestat-Erstein
- Monsieur le Président du Conseil Régional de la Région Grand Est
- Madame la Présidente du syndicat mixte du SCOTERS, en charge du SCoT
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

4. PATRIMOINE : PROJET D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE FORESTIÈRE

Madame le Maire informe l'assemblée de la proposition d'achat d'une parcelle boisée sur le ban de Kertzfeld cadastrée

- parcelle n°26 section 22, contenance 13,59 ares / succession consorts REIBEL, pour un montant de 680 euros ;

Vu l'avis consultatif de Monsieur Corentin LEJAY, agent de l'Office National des Forêts ;

Vu l'intérêt que présente cette parcelle contigüe à la forêt communale,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **décide d'acquérir la parcelle n°26 section 22 pour un montant de 680 € ;**
- **accepte de prendre en charge les frais d'acte notarié ;**
- **autorise Madame le Maire à signer tous les documents y afférents.**



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

5. ÉCOLE : MISE EN PLACE D'UNE ALARME SPÉCIFIQUE D'ALERTE « ATTENTAT-INTRUSION » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD)

Madame le Maire expose :

Le contexte de menace terroriste impose un renforcement de la sécurité des écoles et des établissements scolaires à l'instar de l'ensemble des établissements recevant du public.

Elle propose de renforcer la sécurité à l'école, notamment la mise en place d'une alarme spécifique d'alerte « attentat-intrusion ».

A noter qu'un dispositif de sécurisation complet (vidéoprotection, équipement sécurisé d'accès aux bâtiments scolaires, etc...) sera intégré dans le programme de rénovation de l'école primaire.

Pour la mise en œuvre de ce projet, plusieurs devis ont été sollicités.

Ce projet est susceptible d'être soutenu par le « FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) », programme S.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve le projet de mise en place d'une alarme spécifique d'alerte « attentat-intrusion » ;**
- **décide de retenir l'offre de prix de la Société BODET Time pour un montant de 3 170,00 € HT**
- **charge Madame le Maire de déposer le dossier de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du FIPD,**
- **précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025,**
- **autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux de sécurisation.**

6. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2025-003 RELATIVE À LA DEMANDE DE DETR POUR L'OPÉRATION « TRAVAUX AU STADE MUNICIPAL »

Madame le Maire expose :

Il est nécessaire de modifier la délibération n°2025-003 du 20 janvier 2025 portant demande de subvention DETR/DSIL 2025 pour les travaux au stade municipal, suite à une erreur matérielle.

En effet, le fait de solliciter une subvention au titre de la DETR ou de la DSIL auprès des services de l'Etat impose que la commune doit participer au programme de travaux à hauteur de 20 % minimum. Or, le plan de financement a été établi par erreur à hauteur de 18 %.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Il convient donc de modifier le plan de financement comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
Type de travaux	MONTANT HT	%	Organisme	MONTANT HT	%
Drainage 2 terrains	46 594,00 €	100,00	DETR/DSIL	9 318,80 €	20%
			CEA - FCA	19 569,48 €	42%
			Région Grand-Est	8 386,92 €	18%
			Total aides publiques	37 275,20 €	80%
			<i>Autofinancement</i>	<i>9 318,80 €</i>	<i>20%</i>
TOTAL	46 594,00 €	100%	TOTAL	46 594,00 €	100%

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le nouveau plan de financement pour le projet de travaux du stade municipal tel que présenté ci-dessus.

7. INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS

Relevé des décisions d'urbanisme du 18/01/2025 au 28/02/2025 :

▪ **Permis de construire**

Nom du demandeur	Adresse	Objet	N° d'enregistrement	Décision
LAUNAY Frédéric / SCI L'Ebénisterie	35 rue de Benfeld	Abri rûcher avec installation photovoltaïque	PC 067 233 25 R0002	Favorable le
REMETTER Nicolas	9 rue du Hohwald	Extension	PC 067 233 24 R0009	Favorable le 27/02/2025

▪ **Déclaration préalable**

Nom du demandeur	Adresse	Objet	N° d'enregistrement	Décision
RINGEISSEN Jean- Pierre	1A rue du Général de Gaulle	Carport	DP 067 233 25 R0001	Favorable le 27/02/2025



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

▪ **Permis de démolir**

Nom du demandeur	Adresse	Objet	N° d'enregistrement	Décision
MARTIN Emmanuel	5 rue des Jardins	Garage + dépendance	PD 067 233 25 R0001	Favorable le 07/02/2025

▪ **Déclaration d'intention d'aliéner – renonciation au droit de préemption urbain :**

- M. CIRINO Mathieu/Mme GUSTAVE Heather pour une maison d'habitation sis 3 rue du Soleil, d'une surface totale de 3,94 ares

8. DIVERS

- Point sur l'avancement du dossier de rénovation de l'école primaire.
- Point sur l'avancement des travaux de rénovation du logement F3 de l'ancien presbytère.
- **Prochaines dates** :
 - Commission environnement / agriculture / forêt / chasse : lundi 10 mars 2025 à 18h00
 - Commission finances élargie : mardi 1^{er} avril 2025 à 19h30
 - Opération Elsassputz/Oschterputz : samedi 05 avril 2025 à 9h00
- Madame Michèle OUDIN a signalé un incident qui s'est produit récemment rue du Général Leclerc suite à la non-tenu d'un chien en laisse. Ce dernier s'est attaqué à un autre animal. Il serait opportun de rappeler les règles de bonne conduite aux propriétaires de chien.
- Madame Michèle OUDIN signale également le stationnement dangereux des bus scolaires le matin, à l'heure de pointe, devant la mairie. Les usagers de la route n'ont aucune visibilité, encore plus en période hivernale lorsqu'il fait encore nuit.

Séance close à 21h40.

Prochaine séance : 14 avril 2025

Le Maire,
Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER

Le secrétaire de séance,
Antoine REIBEL